

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les gestes de précaution et de prévention *Plan Particulier d'Intervention (PPI)*



DEPOT PETROLIER – COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE



C.C.M.P S.A.S NANTERRE – 149 boulevard du général LECLERC
BP 802 92008 NANTERRE CEDEX



POURQUOI vous envoie-t-on cette brochure ?

Ce document constitue le support d'information associé au PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Vous résidez ou travaillez à proximité d'un site concerné par le risque industriel majeur sur la commune de Nanterre : l'établissement C.C.M.P Nanterre.

✓ CETTE BROCHURE VOUS PERMETTRA DE VOUS INFORMER SUR :

- les risques industriels liés à l'activité de cette entreprise ;
- les « bons réflexes » à adopter en cas d'accident majeur.

QU'EST-CE QU'UN accident industriel majeur ?

Certains établissements peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs », pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine et/ou l'environnement à l'extérieur du site.

Pour le site concerné, l'accident le plus important peut prendre la forme d'un incendie ou d'une explosion. Les distances maximales d'effets de ces accidents maximalistes et extrêmement peu probables figurent sur la cartographie de cette brochure.

QUE FAIT-ON pour éviter un accident industriel ?

En France, en application de la réglementation, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de 4 axes d'action :

- la prévention et la maîtrise des risques « à la source » ;
- La planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident ;
- La maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque ;
- L'information des populations concernées.



QUELLES SONT LES ACTIVITES des sites industriels ?

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	PRODUITS STOCKES
CCMP Nanterre	L'établissement réceptionne par pipeline des carburants qui sont stockés pour être redistribués par camions citernes aux utilisateurs.	Carburant.

L'activité du dépôt consiste en un simple transfert de produit

QUELS SONT LES RISQUES associés à ces activités ?

✓ LES RISQUES LIES AUX PRODUITS MIS EN OEUVRE

LES RISQUES ET PRODUITS	LES EFFETS	LES CONSEQUENCES
 RISQUE INCENDIE Hydrocarbures (essences, gazole)	La libération accidentelle et l'inflammation de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer un incendie dégageant de la chaleur et des fumées.	<ul style="list-style-type: none">- La chaleur rayonnée peut provoquer des brûlures.- Pour les hydrocarbures, les fumées peuvent être asphyxiantes voire toxiques (à proximité directe du foyer).

✓ LES SCENARIOS MAJORANTS

LES RISQUES ET PRODUITS	LES EFFETS	LES CONSEQUENCES
 RISQUE D'EXPLOSION Vapeurs d'hydrocarbures (essences, gazole)	La libération accidentelle et l'inflammation retardée de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer une explosion générant principalement des effets de surpression.	<ul style="list-style-type: none">- L'explosion crée une surpression pouvant entraîner des lésions internes (poumons, tympans) dans l'environnement proche.- Des risques secondaires peuvent être liés aux effets sur les structures tels que les bris de vitres.

COMMENT LES RISQUES INDUSTRIELS sont-ils maîtrisés ?

✓ PREVENIR

Le dépôt CCMP NANTERRE a réalisé puis soumis à l'Administration une étude de danger. Celle-ci, réactualisée au minimum tous les 5 ans permet de :

- mettre en évidence les risques et estimer leurs conséquences,
- adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques.

Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et **un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier leur formation au poste de travail, leur formation «sécurité») et la gestion de la sous-traitance.

Enfin, CCMP fait l'objet de contrôles rigoureux par les services de l'Etat et des exercices incendie sont conduits périodiquement avec la BSPP (Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris).

✓ MAITRISER

A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) définit les règles d'urbanisme afin de fixer des prescriptions de construction ou d'utilisation ou d'interdire les constructions nouvelles ou extensions.

✓ PLANIFIER

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi les établissements ont établi un **POI (Plan d'Opération Interne)**, qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site.

Si les conséquences de l'accident sortent des sites, le Préfet déclenche le **PPI (Plan Particulier d'Intervention)** afin de déployer les moyens de secours publics (pompiers, SAMU, police, les associations de sécurité civile, etc.).

Des exercices PPI réguliers sont organisés par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

✓ INFORMER

Conformément aux réglementations françaises et européennes, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.

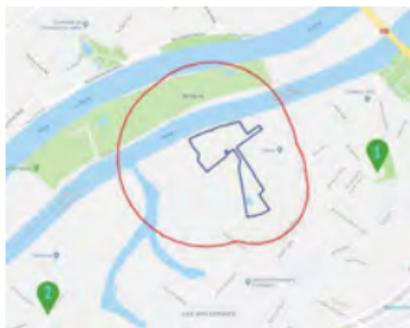
COMMENT SEREZ-VOUS AVERTI D'UN RISQUE d'accident majeur ?

Le site C.C.M.P Nanterre possède une sirène qui alerte les personnes présentes dans la zone d'exposition aux risques (zones reprises sur les cartographies).

En cas de déclenchement de cette sirène, **il est impératif d'évacuer la zone.**

- ✓ Pour reconnaître le signal d'alerte

Un essai des sirènes est réalisé le **premier mercredi de chaque mois à 12h00**



POINTS DE RASSEMBLEMENTS

✓ POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez trouver des renseignements complémentaires en vous adressant :

À la **Préfecture des Hauts-de-Seine**
Service Interministériel de Défense et de
Sécurité Civile.
167-177 avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
01.40.97.20.00
01.40.97.22.30

Auprès de la **DRIEE (Direction Régionale et
Interdépartementale de l'Environnement
et de l'énergie)**
01.56.38.02.60

Auprès de l'**industriel concerné**
C.C.M.P Nanterre
149 bd du général Leclerc
BP 802
92008 Nanterre

Auprès de la **Mairie de Nanterre**
Direction des services de l'Environnement
Service Hygiène et Installations classées
Tour A, 6^{ème} Etage
88 rue 8 mai 1945
92045 Nanterre Cedex 14
01.47.29.49.27
environnement@mairie-nanterre.fr

*Le PPI est consultable à la Préfecture des
Hauts-de-Seine*

QUE FAIRE en cas d'accident industriel majeur ?

✓ L'ALERTE...

L'alerte est donnée par un signal qui comporte 3 cycles de 1mn41s coupés par des espaces de 5s.



FAIRE

Evacuer vers le point de rassemblement le plus proche :



1. Centre sportif Voltaire, 44 rue de l'union
2. Intersection rue Lavoisier et rue du port

Attendez l'arrivée des autorités, les consignes de sécurité vous y seront données.



NE PAS FAIRE

Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si vos proches y travaillent. Vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



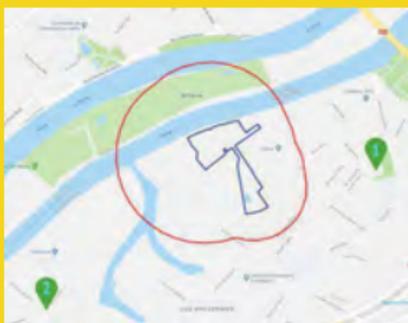
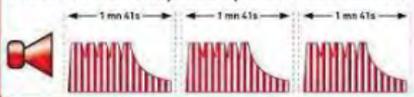
Evitez toute flamme ou étincelle, Ne fumez pas, vous pourriez provoquer une explosion.



Ne téléphonez pas (ni téléphone fixe, ni téléphone mobile) Vous risqueriez d'encombrer les réseaux téléphoniques indispensables aux services de secours.

Vous entendez la sirène...

Un son montant et descendant
3 fois 1 mn 41s séparées par un court silence



CCMP NANTERRE

149 bd du général Leclerc
BP802 92008 Nanterre



ZONE D'APPLICATION PPI
Périmètre d'intervention en cas d'évènement majeur.



DEPOT CCMP NANTERRE



POINTS DE RASSEMBLEMENT

✓ LA FIN DE L'ALERTE...

La fin de l'alerte sera donnée par un signal continu de 30 secondes. Ne retournez pas sur votre lieu de travail ou votre habitation sans y avoir été autorisé par les autorités.

vous entendez la FIN D'ALERTE...

un son continu de 30 secondes

